

**PROCES-VERBAL INTEGRAL DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
« DOMAINE SKIABLE LES HOUCHES/SAINT-GERVAIS »
Séance du Mardi 11 Mars 2025 à 19h00**

Nombre de délégués en exercice :	16	<i>L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SIVU « Domaine Skiable Les Houches/St-Gervais », régulièrement convoqué le cinq mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie des Houches, sous la présidence de Monsieur Xavier CHANTELOT.</i>
Nombre de délégués présents :	11	
Nombre de délégués représentés :	4	
Nombre de votants :	15	
<u>Étaient présents :</u>	11	Christophe BOCHATAY, Ghislaine BOSSONNEY, Myriam BOZON, Nadine CHAMBEL, Xavier CHANTELOT, Véronique CLEVY, Philippe GAUBERT, Gabriel GRANDJACQUES, Yves PEROL, Monique RACT, Patrick VIALE
<u>Absent(s) excusé(s) avec procuration :</u>	04	Lionel CANON (procuration à Gabriel GRANDJACQUES), André COMPAGNON (procuration à Patrick VIALE), Jean-Marc PEILLEX (procuration à Nadine CHAMBEL), Déborah TARABUSO (procuration à Véronique CLEVY)
<u>Absents excusés :</u>	01	Bruno VICTOR-EUGENE

Monsieur le Président ouvre la séance à 19 heures 00 minutes et nomme Madame Véronique CLEVY secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente Madame Myriam BOZON, qui rejoint le Comité Syndical en remplacement de Madame Carole WAGNER démissionnaire, désignée par une délibération n°24.161 du Conseil Municipal des Houches du 29 novembre 2024.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024

Monsieur le Président demande à l'Assemblée si la rédaction du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024 suscite des observations.

Aucune observation n'ayant été formulée,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

👉 **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024.

Pour :	Contre :	Abstention :
15	0	0

2. Débat d'Orientation Budgétaire (Annexe 1)

Dans le cadre de la préparation du vote du budget général du SIVU 2025, Monsieur le Président présente et ouvre le Débat d'Orientation Budgétaire.

Il précise qu'il s'agit de constater que le Rapport d'Orientation Budgétaire a bien été présenté. Il ne fait pas l'objet d'un vote.

Il est demandé à Madame Céline GIRARD d'expliquer le document, lequel présente une prospective du budget du SIVU jusqu'en 2030. Il est précisé que les éléments y figurant, reprennent les mêmes chiffres que ceux présentés à l'occasion du D.O.B. 2024.

Il est rappelé que le budget du SIVU a été transféré sur la nomenclature comptable M43 se référant au budget « Transports » ce qui implique une obligation d'amortir les biens.

Il est précisé :

- Que la taxe sur les remontées mécaniques ne sera plus perçue par le SIVU mais par les communes, aucune recette n'est donc prévue au chapitre 73.
- Que la redevance C a fait l'objet d'une estimation à hauteur de 241 582 € pour l'année 2025.

Les investissements prévus au budget sont des restes à réaliser relatifs aux travaux de reprise de la piste du Kandahar ainsi qu'aux travaux d'aménagement du local ski club dans le bâtiment « Kandahar ». Ces sommes en dépense et en recette sont déterminées en accord avec la C.C.V.C.M.B.

Monsieur le Président demande des précisions quant à l'augmentation des charges exceptionnelles entre 2023 et 2024. Il s'agit de la refacturation des frais de neige de culture liés à l'organisation de la compétition du Kandahar.

Madame Nadine CHAMBEL remarque que l'important historique d'endettement du SIVU se solde bientôt mais que ce dernier demeure néanmoins en bonne santé financière. Cela témoigne d'une bonne gestion.

Monsieur le Président rappelle qu'à cet égard il faut garder en mémoire la perspective de la fin du contrat.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte des orientations présentées dans le R.O.B.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, ayant reçu la procuration de Monsieur Lionel CANON, souhaite exprimer la colère de ce dernier. En effet, il regrette que rien ne soit fait par rapport aux investissements non réalisés par le délégataire dans le cadre de la DSP.

Monsieur le Président alerte sur le fait qu'il existe aujourd'hui un blocage quant à la signature d'un nouvel avenant ce qui rend de nouveaux investissements difficiles. Il partage l'inquiétude de Monsieur Lionel CANON et insiste sur l'utilité d'un nouvel avenant pour la mise en place d'un meilleur contrôle.

Monsieur Gabriel GRANDJACQUES explique que Monsieur Lionel CANON craint qu'un nouvel avenant justifie certaines absences d'investissements de la part du délégataire.

Madame Monique RACT rappelle que, selon elle, le projet d'avenant n°4 qui a été discuté visait à accepter ce qui avait été fait, quand bien même cela ne correspondait pas au programme de départ.

Monsieur le Président précise que l'intention de cet avenant n°4 était de trouver un accord en validant d'une part les investissements qui avaient été faits, et en programmant d'autre part les investissements futurs. Madame Nadine CHAMBEL estime qu'il existe un problème de confiance avec le délégataire pour pouvoir entamer sereinement cette démarche puisque le cahier des charges de la DSP n'a pas été respecté sans qu'aucune discussion n'ait eu lieu entre le délégant et le délégataire. Elle déplore un manque de clarté et de négociations. Monsieur le Président comprend ce point de vue et souhaite tenter de remettre de l'ordre par l'adoption d'un nouvel avenant.

Monsieur le Président avertit le Comité sur l'incertitude de l'issue en cas de contentieux entre le délégant et le délégataire.

Plusieurs membres du Comité Syndical demandent à ce que les procès-verbaux des séances portant sur les rapports d'activité du délégataire soient ressortis afin de pouvoir y lire les oppositions manifestées.

Madame Ghislaine BOSSONNEY plaide pour qu'une discussion soit entamée avec le délégataire, où chacune des parties fait un pas vers l'autre. Elle regrette l'absence de suivi de la DSP lors des précédents mandats, mais elle ne souhaite pas que cela continue d'être préjudiciable pour le domaine.

Monsieur le Président informe les membres du Comité qu'un courrier a été fait au Préfet sur le sujet. En l'absence de réponse à ce jour, il est demandé à la gestionnaire administrative du SIVU de préparer une relance à son attention.

Monsieur le Président sait que l'idée d'une résiliation pour non réalisation de ses obligations par le délégataire a été émise. Il insiste sur le fait que cette solution mènera assurément au contentieux, et que le SIVU n'est pas certain de gagner puisque ce dernier n'a pas non plus satisfait toutes ses obligations. Madame Nadine CHAMBEL émet une réserve en indiquant que le fait de produire des rapports d'activité ne dispense pas de respecter la DSP.

Madame Nadine CHAMBEL souhaite également apporter au débat la question du téléski et de la piste des Plancerts. Elle devra être travaillée avec le délégataire tant cette piste est belle, mais non exploitée. Monsieur le Président rappelle qu'il n'est pas du rôle du SIVU d'obliger à l'ouverture d'une installation, en particulier lorsque des questions de sécurité sont impliquées. Madame Véronique CLEVY déplore le fait que le délégataire n'a pas l'intention d'agir sur cette portion du domaine. Monsieur le Président estime que ce point pourrait faire partie des négociations sur un nouvel avenant.

Monsieur le Président précise ses intentions quant à la conclusion d'un avenant n°4. Certes, il s'agirait de valider les investissements qui ont déjà été faits, à charge pour le délégataire de les amortir totalement avant la fin de la DSP. Si un accord est trouvé sur un programme d'investissements futurs, les durées d'amortissement devront être réduites.

Enfin, les membres du Comité estiment qu'il est nécessaire de renégocier la redevance liée au MBU avec la Compagnie du Mont-Blanc par rapport à la convention de départ. En effet, les modes de consommation ont changé et le flou actuel doit être clarifié.

3. Validation des tarifs remontées mécaniques été 2025 et hiver 2025/2026 (Annexe 2)

Monsieur Christophe BOCHATAY quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Conformément à l'article 12.4.1 du contrat de concession, il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur les grilles tarifaires des remontées mécaniques, proposées par la société LH-SG pour la saison estivale 2025 et pour la saison hivernale 2025/2026 (annexe 2).

Monsieur le Président tient à exposer l'avis dont Monsieur Jean-Marc PEILLEX lui a fait part. Il est en effet opposé à cette proposition. Il souhaite à minima une absence de hausse, voire une diminution en l'absence d'investissements.

Monsieur le Président juge difficile d'être à la fois dans une position de blocage vis-à-vis des nouveaux investissements et de refuser les tarifs.

Madame Nadine CHAMBEL rejoint l'avis de Monsieur Jean-Marc PEILLEX. Elle insiste sur le fait que l'augmentation des tarifs proposée n'est pas acceptable en raison de l'absence d'investissements réalisés depuis plusieurs années. Le délégataire devrait préciser les projets d'investissements qui expliquent cette augmentation.

Monsieur le Président rappelle que la méthode de calcul stipulée au contrat est respectée et que le délégataire a tenu compte des remarques formulées en 2024.

Le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés (Monsieur Christophe BOCHATAY ne prenant part ni au débat ni au vote) :

↳ **VALIDE** les tarifs des remontées mécaniques proposés par la société LH-SG pour l'été 2025 et la saison hivernale 2025/2026 (annexe 2).

Pour : 7	Contre : 2 Lionel CANON (procuration donnée à Gabriel GRANDJACQUES), Jean- Marc PEILLEX (procuration donnée à Nadine CHAMBEL)	Abstention : 5 Nadine CHAMBEL, Véronique CLEVY, Gabriel GRANDJACQUES, Monique RACT, Déborah TARABUSO (procuration donnée à Véronique CLEVY)
-------------	---	--

A l'issue de ce vote et au sujet de l'avenant n°4, Madame Ghislaine BOSSONNEY propose qu'une première réunion soit organisée à ce sujet avec les membres du SIVU, puis une deuxième avec le délégataire.

4. Validation du calendrier d'ouverture du domaine skiable pour la saison hivernale 2025/2026 (Annexe 3)

Monsieur Christophe BOCHATAY quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Conformément à l'article 11.1.1 du contrat de concession, il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur les dates d'ouverture et de fermeture du domaine skiable proposées le 26 février 2025 par la société LH-SG pour la saison d'hiver 2025/2026 (annexe 3).

Monsieur le Président émet des réserves quant à la date de fermeture arrêtée au 05 avril 2026, car celle-ci tombe en pleine période de vacances scolaires françaises et étrangères.

Monsieur Yves PEROL rappelle la nécessité d'œuvrer en faveur d'un tourisme quatre saisons afin de faire venir sur le territoire d'autres profils que des skieurs.

Monsieur le Président indique que cette question est intéressante, mais a davantage vocation à être traitée au sein de la CCVCMB.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur Christophe BOCHATAY ne prenant part ni au débat ni au vote) :

↳ **VALIDE** les dates d'ouverture des installations de remontées mécaniques, proposées par la société LH-SG pour la saison hivernale 2025/2026 et annexées à la présente délibération sous réserve du report de la date de fermeture du domaine skiable au minimum au 12 avril 2026 selon enneigement.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

5. Information des délégations exercées par Monsieur le Président

Décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres

- **24/007 du 23 octobre 2024** : De retenir la proposition de la société ORBILITY d'un montant HT de 23 483,54 € soit 28 180,25 euros TTC (vingt-huit mille cent quatre-vingt euros et vingt-cinq cts), pour la fourniture, la pose et la mise en service de trois barrières au bâtiment Kandahar.

- **24/008 du 23 octobre 2024** : De retenir la proposition de la SARL MUNARI domiciliée 238 allée du Château 74310 LES HOUCHES, d'un montant HT de 14 694,00 € soit 17 632,80 euros TTC (dix-sept mille six cent trente-deux euros et quatre-vingt cts), pour les travaux de fouille, tranchée et mise en place de réseaux, nécessaires à la mise en service de trois barrières au bâtiment Kandahar.
- **24/009 du 23 octobre 2024** : De retenir la proposition de la SAS SPIE Building Solutions domiciliée 45 rue du Clos de l'Ouche 74460 MARNAZ, d'un montant HT de 2 590,24 € soit 3 108,29 euros TTC (trois mille cent huit euros et vingt-neuf cts), pour les travaux de tirage de câble contrôle d'accès et alimentation, nécessaires à la mise en service de trois barrières au bâtiment Kandahar.
- **25/001 du 10 janvier 2025** : D'autoriser la cession du marché pour la création d'un local de fartage dans le bâtiment du Kandahar de la CCVCMB au SIVU du Domaine Les Houches-Saint Gervais, lequel est réparti en 3 lots :
 - Lot 01 : VENTILATION attribué à BENOTT-GUYOT domiciliée 18 rue de l'Industrie – 74160 Saint-Julien-en-Genveois pour un montant estimatif de 46 049,05 € HT (offre de base + PSE 01) soit 55 258,86 € TTC
 - Lot 02 : ELECTRICITE attribué à la société SPIE BUILDING SOLUTIONS domiciliée 4 Avenue Jean Jaurès – BP 19 – 69320 FEYZIN pour un montant estimatif de 15 995,00 € HT soit 19 194,00 € TTC
 - Lot 03 : MENUISERIE ALU attribué à la SARL SIMOND RAVANEL domiciliée 450 Route du Pont – 74 310 LES HOUCHES pour un montant estimatif de 13 794,00 € HT soit 16 552,80 € TTC.
- **25/002 du 30 janvier 2025** : De retenir la proposition de la société SARL SERET CONSTRUCTION GENERALE IMMOBILIERE – ETANCHEITE domiciliée 542 rue du Lyret – 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC d'un montant HT de 25 584,50 € soit 30 701,40 € TTC pour des travaux de carottage en façade, l'installation d'une fermeture coupe-feu et la peinture de l'ensemble du local situé dans le bâtiment de la raquette d'arrivée du Kandahar.
- **25/003 du 21 février 2025** : De retenir la proposition de la société SAS LEGALLAIS domiciliée 7 rue d'Atalante 14 200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR d'un montant HT de 1 886 € soit 2 263,20 € TTC pour des travaux d'installation de matériel Salto pour la gestion d'accès par badge au parking du Kandahar.

6. Questions diverses

6.1. Ancien itinéraire VTT

Madame Nadine CHAMBEL demande à ce qu'un courrier soit écrit à l'attention du délégataire pour qu'il procède au nettoyage de l'ancienne piste de VTT. Les membres du SIVU s'accordent sur cette demande qui devra être envoyée dans le courant des mois d'avril et mai 2025.

6.2. Périmètre source de Maisonneuve

Dans ce même courrier, il est demandé d'ajouter une prescription concernant la remise en place d'un système de protection autour du périmètre de la source des Terrains au lieu-dit Maisonneuve.

6.3. Proposition commerciale de G2A CONSULTING

Après présentation de la proposition faite par G2A CONSULTING pour l'analyse du rendement tarifaire, les membres du Conseil s'accordent sur son refus.

L'ordre du jour étant épuisé, le **Président lève la séance à 21 heures.**

Les Houches, le 26 mars 2025

Le Président,

Xavier CHANTELOT



Le Secrétaire,

Véronique CLEVY

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and curves.